

Willie Grieve
Vice President
Telecom Policy & Regulatory Affairs

(780) 493-6590 Telephone
(780) 493-6519 Facsimile
willie.grieve@telus.com

Le 27 juin 2005

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

Objet: **Avis public de télécom CRTC 2004-1**
Examen et utilisation des comptes de report - Réplique finale de TELUS
Communications Inc. pour son territoire titulaire au Québec

Madame,

1. La présente est déposée en vertu de la procédure modifiée relative à l'instance ci-haute, telle qu'établie dans votre lettre datée du 2 février 2005.
2. TELUS Communications (Québec) Inc. (TCQ) a transféré la quasi-totalité de ses actifs et affaires à TELUS Communications Inc. le 1^{er} juillet 2004. Conséquemment, les services de télécommunication sont maintenant fournis au Québec par TELUS Communications Inc. (TELUS).
3. Conformément aux dispositions prévues à l'avis public de télécom CRTC 2004-1, TELUS a déposé son mémoire auprès du Conseil le 19 mai 2004, lequel présentait une proposition détaillée de l'usage des sommes incluses au compte de report de TELUS pour son territoire titulaire au Québec de même que l'état de ce même compte de report. Au cours de l'été 2005, selon les procédures établies par le Conseil en l'instance, TELUS a pleinement répondu aux demandes de renseignements du Conseil et des différentes parties concernant ses opérations de titulaire au Québec.
4. Le 15 octobre 2004, TELUS déposait ses observations finales pour son territoire titulaire au Québec. La modification de la procédure en l'instance donnait l'opportunité aux parties de réviser leurs observations finales le 10 juin 2005. TELUS, pour son territoire titulaire au Québec, n'a fourni aucune révision.
5. Ainsi, les propositions finales de TELUS au Québec sont contenues dans son document du 15 octobre 2004. En résumé, TELUS au Québec proposait deux initiatives relativement à des projets devant être financés par le compte de report :
 - Service de sélecteur d'appels offert gratuitement (*initiative visant à rendre le service téléphonique plus abordable pour la clientèle*);

- Maintien du niveau et de la qualité du service en Basse-Côte-Nord (*initiative visant la modernisation du réseau dans une région très éloignée*);
6. TELUS soumet que les initiatives qu'elle a proposées pour l'utilisation de son compte de report assureront un service téléphonique plus abordable et sécuritaire en contribuant à la protection de la vie privée pour ses abonnés, et amélioreront la fiabilité et la robustesse du service dans une région très éloignée. Les initiatives proposées respectent les objectifs établis dans la *Loi sur les télécommunications*, ainsi que dans l'avis public 2004-1.
 7. TELUS a déposé ce jour même ses observations en réplique dans le présent dossier pour ses opérations de titulaire en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans son document, TELUS a adressé les commentaires et observations des autres parties à l'instance qui proposaient des utilisations alternatives des comptes de report. TELUS, en ce qui a trait à son territoire titulaire au Québec, souscrit à la réplique de TELUS concernant les propositions d'utilisation alternative des comptes de report.
 8. Par ailleurs, TELUS note que l'état de son compte de report tel qu'établi l'année dernière pour son territoire titulaire au Québec demeure valable. De plus, les commentaires additionnels des différentes parties n'ont pas remis en question le statut du compte de report de TELUS au Québec, ni l'usage qu'elle entend faire de ces sommes. Conséquemment, TELUS soumet respectueusement que le Conseil devrait entériner les propositions d'utilisation de TELUS de son compte de report pour son territoire titulaire au Québec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

{Original signé par Willie Grieve}

Willie Grieve
Vice-président,
TELUS Communications Inc.

/sa

c.c. Parties intéressées